Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260424-2026_30-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice :	11
Présent :	11
Nombre de suffrage :	11

Date d'affichage :

27/04/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Pierre GUEGUEN, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD et Lucie MERCIER

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_30 Subventions 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les subventions attribuées en 2025 et souhaite connaître leurs avis sur les subventions à attribuer pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire les subventions de l'année précédente. Comme les autres années, la commune reçoit également des demandes de subventions émanant d'organismes extérieurs.

Les associations communales sont composées majoritairement d'habitants de la commune, mais aussi de personnes issues des communes voisines. Cette mixité traduit leur ouverture et leur bonne intégration dans le tissu local, contribuant ainsi au rayonnement de la commune.

C'est pourquoi la municipalité fait le choix de concentrer prioritairement l'attribution des subventions sur les associations de la commune.

Par ailleurs, la commune fait le choix de ne pas participer au financement des voyages scolaires, au regard du nombre d'enfants scolarisés dans la commune. Toutefois, l'action sociale de la commune pourra examiner les situations au cas par cas, dans une approche globale.

Le conseil municipal décide d'octroyer cette année les subventions aux associations communales et extra-communale.

- AVEL AR C'HOAT : 150 euros à l'unanimité (sous réserve de pérennité de l'association)
- ULTIMATE FRISBEE : 150 euros à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS : 150 euros à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260424-2026_30-DE

- SOCIETE DE CHASSE : 150 euros à l'unanimité
- L'AVENIR DU LEFF LE FAOUET : 150 euros à l'unanimité
- POMPIERS PLEHEDEL : 150 euros à l'unanimité
- POMPIERS PONTRIEUX : 150 euros à l'unanimité
- DEPARTEMENT FONDS D'AIDE AUX JEUNES : 150 euros à l'unanimité

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE